



BIELES EILERENG SUESSEM ZOLWER

Service de l'Urbanisme et du patrimoine immobilier
Contact : Secrétariat du service
Email: batisses@suessem.lu
Téléphone: (+352) 59 30 75 - 669

AVIS AU PUBLIC

Objet: projet d'aménagement particulier - nouveau quartier - Belval Sud 2
Réf. communale : PAP-NQ 2025-01
Loi applicable : loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Il est porté à la connaissance du public qu'en date du 19 décembre 2025, le Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Sanem a constaté que le projet d'aménagement particulier-nouveau quartier Belval Sud 2 est conforme par rapport au plan d'aménagement général.

Conformément à l'article 30, le projet d'aménagement particulier-nouveau quartier peut être consulté à partir du 26 décembre 2025 au 24 janvier 2026 inclus.

- à la maison communale;
- dans le répertoire virtuel de la Commune de Sanem (www.suessem.lu)

Le dépôt est publié le **27 décembre 2025** dans quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément à l'article 30, les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées, dans un délai de trente jours de la publication du dépôt dans les quatre quotidiens.

La secrétaire,
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre

Simone Asselborn-Bintz